***[NTD : Insérer la date]***

***[NTD : Insérer le nom et l’adresse de la personne-ressource de l’autre établissement]***

Madame, ***[OR]*** Monsieur,

Au nom du Département des sciences humaines appliquées de l’Université Concordia (le « **département** »), je tiens à vous remercier de bien vouloir superviser un ou plusieurs stagiaires au sein de votre établissement, ***[NTD : Insérer le nom de l’établissement]*** (l’« **établissement** »).

Afin de nous assurer que toutes les personnes intéressées savent ce que l’on attend d’elles dans le cadre du stage (le « **stage »**), nous demandons que votre établissement accepte de satisfaire aux attentes ci-après. Par conséquent, nous vous saurions gré de bien vouloir les lire avant le début du stage. Si votre établissement consent à s’y conformer, veuillez signer le présent document à l’endroit prévu à cette fin, puis l’envoyer au département par courriel, par télécopieur ou par la poste.

**Nom :** ●

**Courriel :** ●

**Téléphone :** 514 848-2424, poste ●

**Télécopieur :** 514 848-2262

**Adresse :** Université Concordia

Département des sciences humaines appliquées

7141, rue Sherbrooke Ouest, bureau VE225

Montréal (Québec)  H4B 1R6

Si vous avez des questions concernant ces attentes, veuillez les adresser au département.

Il est à noter qu’advenant votre refus de remplir les engagements ci-après, nous n’enverrons pas nos étudiants suivre un stage dans votre établissement. De plus, nous tenons à vous informer qu’avant d’entreprendre leur stage, le ou les stagiaires que vous

accueillerez devront signer une lettre similaire décrivant ce que l’on attend d’eux. À titre informatif, nous joignons à la présente une copie de cette lettre. En outre, l’établissement ainsi que le ou les étudiants seront tenus de remplir et de signer les documents ayant trait à la protection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui sont également fournis en pièces jointes.

Je vous remercie de nouveau pour votre collaboration ainsi que pour votre engagement et votre dévouement à l’égard de la formation des étudiants.

Veuillez recevoir, Madame, ***[OR]*** Monsieur, mes plus cordiales salutations.

●

p. j.

**Engagement de l’établissement à l’égard des attentes liées au stage**

Remarque : Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture.

Le stage offre aux étudiants l’occasion :

* d’établir un lien entre les aptitudes acquises à l’Université et la pratique professionnelle;
* d’acquérir une expérience pratique sur le terrain;
* de renforcer leur confiance en soi grâce à la mise en pratique et au développement de leurs compétences;
* de se tailler une réputation professionnelle;
* d’explorer les possibilités de carrière.

Le stage peut offrir aux établissements l’occasion :

* de travailler avec un étudiant enthousiaste et motivé;
* de renforcer les relations entre la communauté et l’Université;
* de mener une revue des besoins, des évaluations de programmes et de la recherche sur les pratiques exemplaires;
* de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et services;
* de superviser des stages dans le cadre de leur mandat à titre de membres d’un ordre professionnel.

Le stage donne à l’Université Concordia l’occasion :

* de renforcer ses relations avec la communauté;
* de proposer des occasions uniques d’apprentissage appliqué grâce à des travaux scolaires connexes;
* d’explorer des possibilités de partenariats de recherche;
* d’aider les étudiants dans leur transition vers le milieu professionnel.

**En signant la présente, l’établissement reconnaît, accepte et assume ce qui suit :**

* l’établissement proposera un poste de stagiaire à des étudiants (l’« **étudiant** » ou les « **étudiants** ») inscrits aux programmes de sciences du loisir, de loisir thérapeutique ou de relations humaines, à la discrétion du département. L’établissement convient que le principal objectif du stage est d’assurer aux étudiants une expérience d’apprentissage globale, enrichissante et instructive tout en les initiant à la réalité d’un milieu de travail.
* En consultation avec le département, l’établissement déterminera le nombre d’étudiants auxquels il est prêt à assurer l’expérience d’apprentissage, l’infrastructure nécessaire et la supervision, et ce, en tout temps. De plus, il collaborera avec le département tout au long du processus de placement.
* L’établissement offrira aux étudiants la possibilité d’effectuer le nombre minimal d’heures de travail requises dans le cadre du stage :
  + AHSC 437 – *Leisure Sciences Internship* (stage en sciences du loisir) (6 crédits) – minimum de 240 heures pendant le trimestre d’automne;
  + AHSC 438 – *Therapeutic Recreation Internship* (stage en loisir thérapeutique) (9 crédits) – minimum de 360 heures pendant le trimestre d’automne ou d’été;
  + AHSC 439 – *Human Relations Internship* (stage en relations humaines) (6 crédits) – minimum de 200 heures pendant les trimestres d’automne et d’hiver;
  + AHSC 499B – *Advanced Topics in Human Relations Special Internship* (stage spécial sur des sujets approfondis en relations humaines) (6 crédits) – minimum de deux quarts de travail de jour par semaine (de 14 à 16 heures), pendant les trimestres d’automne et d’hiver.
* L’établissement désignera un superviseur compétent (le « **superviseur sur place** »**)** pour encadrer chacun des étudiants. De plus, ces derniers se verront attribuer une charge de travail équitable à accomplir dans le cadre du stage, en fonction de leurs champs d’intérêt et de leurs aptitudes ainsi que des besoins de l’établissement. En l’absence du superviseur sur place, une autre personne sera nommée pour le remplacer. Le cas échéant, le professeur responsable du cours sera informé du nom et des coordonnées du remplaçant dans les plus brefs délais.
* Le superviseur sur place assurera l’orientation, la formation et l’encadrement des étudiants. Il entretiendra en outre une communication continue avec le département, notamment en ce qui concerne les questions liées au travail, les objectifs de l’expérience d’apprentissage, ainsi que les méthodes et les outils d’évaluation.
* Chaque superviseur sur place mènera une évaluation du rendement des étudiants à l’aide des formules fournies par le département, et ce, pour chacun des stagiaires sous sa responsabilité. Cette évaluation, qui aura lieu au milieu et à la fin du stage, sera transmise au département en temps opportun.
* En tout temps, l’établissement sera responsable de la santé et de la sécurité de ses participants – clients, patients, étudiants, etc. – (les « **participants** »). Conformément à cette responsabilité, l’établissement possède et conserve le droit d’intervenir auprès d’un étudiant si celui-ci a un comportement considéré par l’établissement comme posant un danger potentiel pour le bien-être des participants, et d’assurer, dans les limites jugées appropriées, la santé et la sécurité de ces derniers.
* Si le rendement d’un stagiaire est jugé insatisfaisant ou ne progresse pas selon les attentes, le superviseur sur place devra en informer le département et l’étudiant dès que possible. Une fois que ceux-ci auront été avisés, une rencontre pourra être tenue entre l’étudiant, le superviseur sur place et le département afin d’examiner le travail de l’étudiant et d’évaluer son rendement. À la suite de cette réunion, le superviseur sur place et le département décideront ensemble des mesures à prendre. Celles-ci peuvent consister, sans toutefois s’y limiter, à demander à l’étudiant de respecter certaines conditions supplémentaires pour pouvoir terminer le stage, ou encore à mettre fin au stage avant la date prévue.
* Les étudiants ne devront pas être rémunérés pour le travail effectué dans le cadre du stage. Toutefois, ils devraient normalement être remboursés par l’établissement, si possible, pour certaines dépenses telles que celles liées à la vérification des antécédents par la police, ainsi qu’aux repas, au logement et aux déplacements, si le stage nécessite un séjour à l’extérieur de la grande région de Montréal. Cette condition ne s’applique pas aux stages suivis à l’extérieur du Québec ou du Canada.
* L’établissement doit s’assurer qu’il détient une assurance responsabilité professionnelle appropriée qui couvre les tâches exécutées par les stagiaires sous sa supervision.
* L’établissement s’engage à ne pas attribuer le stage, en tout ou en partie, sans le consentement écrit du département.

Signé le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_